



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

PROTOCOLE D'INTERVENTION SUR PALMIER INFESTÉ PAR *RHYNCHOPHORUS FERRUGINEUS* (OLIVIER)

Le présent protocole a pour objectif de préciser les conditions de mise en œuvre des interventions sur palmier infesté en vue de l'éradication du charançon rouge du palmier [*Rhynchophorus ferrugineus* (Olivier)], conformément à l'article 11a de l'arrêté du 21 juillet 2010 du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* [Olivier].

Des informations sur la biologie et les symptômes du charançon rouge du palmier sont disponibles auprès des services chargés de la protection des végétaux dans le département, des FREDON et de l'INRA.

RAPPEL : Conformément à l'article 15 du susdit arrêté, l'intervention sur un palmier dans le cadre de la lutte contre le charançon rouge du palmier est subordonnée à un enregistrement de l'opérateur auprès des services chargés de la protection des végétaux dans le département et à la réalisation d'une formation spécifique par un centre ou organisme habilité par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Les différentes étapes de ce protocole doivent être menées dans l'ordre où elles sont décrites dans les tableaux ci-après.

- * Le premier tableau décrit le mode opératoire d'assainissement des parties infestées du palmier, sachant que l'accès aux parties infestées permet d'évaluer l'intensité de l'infestation et ainsi la nécessité le cas échéant de procéder à la destruction du palmier
- * Le deuxième tableau décrit le mode opératoire de l'abattage d'un palmier lorsque l'assainissement conclut à la nécessité d'abattage ou lorsque le propriétaire souhaite un abattage complet du végétal, à la place de l'assainissement.

Protocole 1 : assainissement

Étape	Action	Objectif	Commentaires
1	Déclaration du chantier Toute intervention sur un palmier infesté doit être signalée par l'opérateur à la commune dans laquelle est réalisé le chantier <u>et</u> au service chargé de la protection des végétaux dans le département, ce dans un <u>délai minimal de 3 jours ouvrés</u> avant la mise en place du chantier.	Cette déclaration préalable permettra la supervision en tant que de besoin par la FREDON ou le DRAAF/SRAL de la bonne exécution du chantier	
2	Traitement phytosanitaire avant le chantier Traiter avec une solution insecticide en pulvérisation de la partie apicale et des bases des palmes jusqu'au point de ruissellement. Utiliser une spécialité à base d'imidaclopride ou de nématodes entomopathogènes (voir conditions de traitement prévus dans l'arrêté national du 21 juillet 2010)	Empêcher les adultes présents dans la colonie de s'envoler	Attention au risque professionnel : l'intervention sur un végétal traité chimiquement nécessite de porter des équipements de protection individuelle (EPI)
3	Pose d'une bâche tendue au sol sous le chantier		Exemple : une toile « hors-sol » réutilisable ou une bâche lourde
4	Taille des palmes a) Quand l'infestation est importante, avec affaïssement des palmes centrales, couper toutes les palmes externes b) Quand l'infestation est localisée, progresser en coupant les palmes en partant de la zone d'infestation. Couper toutes les palmes externes.	Réduire le volume et la masse, isoler les zones infestées, faciliter l'assainissement et l'observation des palmiers.	En cas d'infestation, les tissus peuvent être creux du fait de leur pourrissement.
5	Évaluation de l'intensité des dégâts a) Si la partie infestée s'étend jusqu'à la zone du bourgeon terminal, couper la partie terminale du stipe en rondelles jusqu'à arriver à la zone saine et passer à l'étape 6 du protocole 2 (destruction du palmier) b) Dans les autres cas, éliminer progressivement les tissus infestés en suivant les galeries. L'assainissement doit être poursuivi jusqu'à ce que toutes les parties infestées du palmier soient enlevées	Éradication du CRP	
6	Destruction des déchets Détruire les parties infestées (base des palmes, stipe, ...) par broyage fin puis si nécessaire par incinération. Les déchets doivent être broyés et isolés dans un laps de temps très court. Si possible détruire les déchets au fur et à mesure de l'avancée des travaux.	Empêcher la dispersion du ravageur	Le maximum de tissus seront détruits sur place par broyage fin (palmes et morceaux manipulables).
7	Traitement fongique Les tissus blessés (coupures de la base des palmes) sont protégés immédiatement du développement éventuel de maladies avec une application de produits fongicides Préparation homologuée pour l'usage « Arbres et arbustes d'ornement - Traitement des parties aériennes - maladies diverses (Code usage: 14053200 sur le catalogue e-phy disponible à l'adresse suivante http://e-phy.agriculture.gouv.fr/usa/fiche10.htm). Traitements conseillés : à base de mancozèbe (à mode d'action préventif et à propriétés de contact) et de myclobutanil (à mode d'action curatif systémique et à propriétés systémiques) aux doses homologuées.	Protéger les tissus blessés	
8	Traitement insecticide préventif Traiter immédiatement après l'opération, le palmier assaini, par un produit à base d'imidaclopride (voir conditions de traitement dans l'arrêté national du 21 juillet 2010) Tout palmier assaini doit faire l'objet d'un programme de traitements préventifs conformément à l'arrêté national du 21 juillet 2010.	Éviter une ré infestation	
9	Nettoyage fin par balayage du chantier, de nombreux cocons pouvant tomber et rouler lors des manipulations des palmes.	Éviter la dissémination du ravageur	Une toile « hors-sol » réutilisable peut être tendue sous l'arbre avant le début du chantier, le nettoyage est ainsi plus facile (voir commentaire étape 3).

Protocole 2 : abattage du palmier

Étape	Action	Objectif	Commentaires
1	Déclaration du chantier Toute intervention sur un palmier infesté doit être signalée par l'opérateur à la commune dans laquelle est réalisé le chantier <u>et au service chargé de la protection des végétaux dans le département, ce dans un délai minimal de 3 jours ouvrés avant la mise en place du chantier.</u>	Cette déclaration préalable permettra la supervision en tant que de besoin par la FREDON ou le DRAAF/SRAL de la bonne exécution du chantier	
2	Traitement phytosanitaire avant le chantier Traiter avec une solution insecticide en pulvérisation de la partie apicale et des bases des palmes jusqu'au point de ruissellement. Utiliser une spécialité à base d'imidaclopride ou de nématodes entomopathogènes (voir conditions de traitement prévus dans l'arrêté national du 21 juillet 2010)	Empêcher les adultes présents dans la colonie de s'envoler	Attention au risque professionnel : l'intervention sur un végétal traité chimiquement nécessite de porter des équipements de protection individuelle (EPI)
3	Pose d'une bâche tendue au sol sous le chantier		Exemple : une toile « hors-sol » réutilisable ou une bâche lourde
4	Taille des palmes Couper toutes les palmes externes	Réduire le volume et la masse, isoler les zones infestées	En cas d'infestation, les tissus peuvent être creux du fait de leur pourrissement.
5	Les palmes enlevées sont déposées sur une bâche tendue au sol	Limiter le dépôt de larves et de cocons sur le sol	
6	Abattage du palmier (tronçonnage du stipe en morceaux manipulables)	Destruction du foyer	
7	Destruction des déchets Détruire les parties infestées (base des palmes, stipe, ...) par broyage fin puis si nécessaire par incinération. Les déchets doivent être broyés et isolés dans un laps de temps très court. Si possible détruire les déchets au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Si nécessaire, les tronçons contaminés devront être bâchés pour être transportés sur la zone de destruction-Le transport sera effectué le jour même, les tronçons seront emmaillotés un par un.	Éviter la dispersion du ravageur	
8	Nettoyage fin par balayage du chantier, de nombreux cocons pouvant tomber et rouler lors des manipulations des palmes.	Éviter la dissémination du ravageur	Une toile « hors-sol » réutilisable peut être tendue sous l'arbre avant le début du chantier, le nettoyage est ainsi plus facile (voir commentaire étape 3).